

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT de
L'HÉRAULT

ARRONDISSEMENT de
BEZIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MARAUSSAN

Nombre de Membres

du Conseil Municipal	27
En exercice	27
Présents	25
Votants	27

Date de la convocation :
08/04/2025
Date de l'affichage :
08/04/2025

DELIBERATION N°5 DU 14 AVRIL 2025

**L'an deux mille vingt-cinq,
Le quatorze avril, à 18 heures 30**

Le Conseil Municipal de la commune s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au Centre Associatif et Culturel « Esprit Gare » sis Place Marcel Barrère, sous la présidence de Madame Marlène PUCHE, Maire.

Présents : Patrick ANGLES, Anne AURIOL, Sophie BALLESTER, Jean-Christophe BOUCAUD, Thierry DAURAT, Candice DELAIRE-COURTES, Brice FORGET, Thomas GARCIA, Rebecka GOURDIN, Patrick JEAN-FRANÇOIS, Jean-Philippe JUAN, Sarah KALFON, Sandrine MELLOULI, Sandra PACHOT, Serge PESCE, Marlène PUCHE, Nathalie PUECH, Babou RATINEY, Michel SANCHEZ, Rodolphe SANCHEZ, Jérémy SANSA, Martine SIGNOUREL, Brigitte SOULET, Alain TAURINES, Anne-Catherine TERRYIN.

Absents excusés : Cécile COMPAIN (procuration à Sandra PACHOT), Virginie THOMAS (procuration à Jean-Christophe BOUCAUD).

Secrétaire de séance : Patrick ANGLES

OBJET : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1 à L.2312-4 relatifs aux règles d'adoption du budget,

Vu l'article L5217-10-4 du code général des collectivités territoriales stipulant que le délai de communication du projet de budget à l'assemblée délibérante est de 12 jours au moins avant la tenue de la 1^{ère} réunion consacrée à l'examen de celui-ci,

Vu l'envoi au Conseil Municipal des documents budgétaires effectué par voie dématérialisée le 1^{er} avril 2025,

Vu la loi du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le décret du 23 juin 2016 prévoyant une note explicative de synthèse présentant les informations financières,

Vu la délibération du Conseil Municipal N°1 du 24 mars 2025 relative au Rapport d'Orientation Budgétaire de l'exercice 2025,

Considérant que le budget d'une collectivité est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de l'établissement,

Accusé de réception en préfecture
034-213401482-20250414-DEL5-140425-DE
Date de réception préfecture : 17/04/2025

Considérant que le budget d'une collectivité est divisé en chapitres et en articles dans les conditions déterminées par décret,

Le budget de l'exercice 2025 s'organise ainsi :

Dépenses de fonctionnement par chapitre			
	Budgétisé initial 2024	Réalisé 2024	Budgétisé 2025
011 - Charges à caractère général	1 000 000,00	873 243,62	990 000,00
012 - Charges de personnel	2 600 000,00	2 590 209,73	2 725 000,00
014 - Atténuations de produits	32 000,00	30 483,50	32 500,00
65 - Autres charges de gestion courante	350 000,00	347 873,16	363 600,00
66 - Charges financières	140 000,00	128 661,13	125 000,00
67 - Charges spécifiques	2 000,00	30 826,00	2 000,00
68 - Dotations aux provisions	82 000,00	0,00	82 000,00
Total dépenses réelles	4 206 000,00	4 001 297,14	4 320 100,00
023 - Virement à l'investissement	1 173 685,31	0,00	1 826 739,49
042 - Opérations d'ordre entre sections	350 000,00	329 906,83	400 000,00
Total général	5 729 685,31	4 331 203,97	6 546 839,49

Recettes de fonctionnement par chapitre			
	Budgétisé initial 2024	Réalisé 2024	Budgétisé 2025
013 - Atténuations de charges	0,00	118 535,86	10 000,00
70 - Produits des services	295 000,00	292 897,55	290 000,00
73 - Impôts et taxes	166 119,00	168 082,51	155 915,00
731 - Fiscalité locale	2 839 777,00	2 871 559,67	2 843 646,00
74 - Dotations et participations	1 229 000,00	1 317 463,81	1 412 371,00
75 - Autres produits de gestion courante	71 000,00	83 866,92	72 012,00
76 - Produits financiers	20,00	28,76	30,00
77 - Produits exceptionnels	0,00	30 074,47	0,00
recettes réelles	4 600 916,00	4 882 509,55	4 783 974,00
042 - Opérations d'ordre entre sections	122 768,00	96 926,59	122 766,00
TOTAL N	4 723 684,00	4 979 436,14	4 906 740,00
R002 - Excédent de fonct. reporté	1 006 001,31	---	1 640 099,49
Total général	5 729 685,31	4 979 436,14	6 546 839,49

Dépenses d'investissement par chapitre					
	Pour mémoire BP 2024	Restes à réaliser 2024	Réalisé 2024	Propositions nouvelles 2025	Total 2025
10 - Dotations, fonds divers et réserve	0,00	0,00	0,00		0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	250 000,00	0,00	233 459,33	232 260,00	232 260,00
20 - Immobilisations incorporelles	38 000,00	41 422,00	16 996,08	5 000,00	46 422,00
204 - Subventions d'équipement versées	25 170,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	411 300,00	135 560,99	278 455,45	162 947,81	298 508,80
23 - Immobilisation en cours	1 496 218,00	242 506,09	399 346,87	2 101 761,68	2 344 267,77
45-Chapitres d'opérations pour compte tiers	0,00	0,00	0,00		0,00
total dépenses réelles	2 220 688,00	419 489,08	928 257,73	2 501 969,49	2 921 458,57
040 - Opérations d'ordre entre sections	122 768,00	0,00	96 926,59	122 766,00	122 766,00
041 - Opérations patrimoniales	80 000,00	0,00	2 968,44	80 000,00	80 000,00
TOTAL N	2 423 456,00	419 489,08	1 028 152,76	2 704 735,49	3 124 224,57

Recettes d'investissement par chapitre					
	Pour mémoire BP 2024	Restes à réaliser 2024	Réalisé 2024	Propositions nouvelles 2025	Total 2025
10 - Dotations, fonds divers et réserves	300 000,00	0,00	571 223,76	184 000,00	184 000,00
1068 - Excédent de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	14 133,99	14 133,99
13 - Subventions d'investissement	193 236,99	302 317,87	298 820,87	212 796,00	515 113,87
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 200,00	0,00	0,00	1 200,00	1 200,00
45 - Chapitre d'opérations pour compte	0,00	9 900,19	0,00	0,00	9 900,19
Total recettes réelles	494 436,99	312 218,06	870 044,63	412 129,99	724 348,05
021 - Virement du fonctionnement	1 173 685,31			1 826 739,49	1 826 739,49
040 - Opérations d'ordre entre sections	350 000,00	0,00	329 906,83	400 000,00	400 000,00
041 - Opérations patrimoniales	80 000,00	0,00	2 968,44	80 000,00	80 000,00
Total général	2 098 122,30	312 218,06	1 202 919,90	2 718 869,48	3 031 087,54
résultat d'inv N-1					93 137,03
TOTAL CUMULE					3 124 224,57

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé au Conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

En cas d'utilisation de cette délégation, le Maire informera l'Assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

Une décision modificative sera nécessaire si le besoin de fongibilité excède le plafond de 7,5%.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à la majorité

- **Adopte le budget primitif 2025 tel que présenté,**

Accusé de réception en préfecture
034-213401482-20250414-DEL5-140425-DE
Date de réception préfecture : 17/04/2025

- **Dit** que le budget 2025 est voté avec reprise des résultats de l'exercice 2024 après le vote du CFU 2024,
- **Dit** que le budget primitif 2025 est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, sans vote formel sur chacun des chapitres, et sans vote formel sur les « opérations d'équipement »,
- **Autorise** Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.
- **Donne** pouvoir à Mme le Maire pour signer toute pièce afférente et mener à bien l'opération.

POUR : 23 (Patrick ANGLES, Anne AURIOL, Sophie BALLESTER, Cécile COMPAIN (procuration à Sandra PACHOT), Thierry DAURAT, Candice DELAIRE-COURTES, Brice FORGET, Thomas GARCIA, Patrick JEAN-FRANÇOIS, Jean-Philippe JUAN, Sarah KALFON, Sandrine MELLOULI, Sandra PACHOT, Marlène PUCHE, Nathalie PUECH, Babou RATINEY, Rodolphe SANCHEZ, Jérémy SANSA, Brigitte SOULET, Alain TAURINES, Anne-Catherine TERRY, Virginie THOMAS (procuration à Jean-Christophe BOUCAUD)).

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 4 (Rebecka GOURDIN, Serge PESCE, Michel SANCHEZ, Martine SIGNOUREL).

N'ONT PAS PRIS PAR AU VOTE : 0

Le secrétaire de séance,
Patrick ANGLES



*Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.*

Le Maire,
Marlène PUCHE



V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 27
 Nombre de membres présents : 25
 Nombre de suffrages exprimés : 27

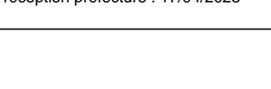
VOTES :

Pour : 23
 Contre : 4
 Abstentions : 0

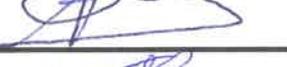
Date de convocation : 01/04/2025

Présenté par Le Maire (1),
 A Centre Associatif et Culturel à Maraussan, le 14/04/2025

Délibéré par l'assemblée Le Conseil Municipal(2), réunie en session
 A MARAUSSAN, le 14/04/2025
 Les membres de l'assemblée délibérante Le Conseil Municipal (2),(3).

ANGLES Patrick	
AURIOL Anne	
BALLESTER Sophie	
BOUCAUD Jean-Christophe	
COMPAIN Cécile	
DAURAT Thierry	
DELAIRE COURTES Candice	
FORGET Brice	
GARCIA Thomas	
GOURDIN Rebecka	
JEAN FRANcois Patrick	
JUAN Jean-Philippe	
KALFON Sarah	
MELLOULI Sandrine	
PACHOT Sandra	
PESCE Serge	
PUCHE Marlène	
PUECH Nathalie	
RATINEY Babou	

Accusé de réception en préfecture
 034-213401482-20250414-DEL5-140425-DE
 Date de réception préfecture : 17/04/2025

V – ARRETE ET SIGNATURES		V
ARRETE ET SIGNATURES		A
SANCHEZ Michel		
SANCHEZ Rodolphe		
SANSA Jérémy		
SIGNOUREL Martine		
SOULET Brigitte		
TAURINES Alain		
TERRYN Anne-Catherine		
THOMAS Virginie		

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Objet : Note de synthèse à destination des citoyens retraçant les informations financières essentielles du budget primitif 2025 de la ville.

Cette note a pour objet une présentation brève et synthétique du budget primitif 2025 de la ville, en retraçant les informations financières essentielles, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Alors que dans le Rapport d'orientations budgétaires les données présentées se limitaient aux données réelles, le budget comprend également les opérations d'ordre qui ne génèrent pas de flux financiers matériels.

1- Les principes généraux

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Le budget 2025 est voté lors du Conseil municipal du 14 avril 2025.

Préalablement, le compte financier unique, bilan du comptable et de l'ordonnateur, est voté par le Conseil municipal, dans la même séance. Les résultats de l'année précédente sont donc repris au budget primitif et le résultat de fonctionnement est affecté.

2- Le contexte : impact sur les charges et produits

Au niveau national, une croissance modérée associée à une dette élevée induisent des possibilités budgétaires limitées. En outre, les dispositions concernant l'augmentation des charges de personnel, les difficultés rencontrées par le Département et les restrictions évoquées par les différentes instances, conduisent à la prudence. C'est donc dans un contexte inédit que s'inscrit le budget 2025 avec des incertitudes politiques et financières.

Localement, le budget a été élaboré selon les principes suivants :

- pas d'augmentation des taux d'impôts locaux pour éviter de faire peser trop de charges sur les ménages,
- intégrer l'impact des mesures nationales,
- assumer les engagements de l'ancienne mandature,
- renforcer les services au public pour un village où le bien vivre ensemble est valorisé,
- prioriser la sécurisation et l'entretien du patrimoine communal

Prudence et sincérité ont guidé l'élaboration de ce projet de budget.

3- Présentation de la structure et des équilibres

Il découle de la situation précitée, les équilibres suivants :

• 1. La section de fonctionnement :

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées des éléments suivants : l'entretien et les fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les salaires du personnel municipal, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Globalement, la masse salariale reste le chapitre le plus important du budget au vu des services assurés au public.

Les recettes de fonctionnement correspondent essentiellement : au produit des taxes locales, aux dotations versées par l'Etat, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, accueils de loisirs...), aux aides de la CAF et autres partenaires.

Plus particulièrement, la section s'organise ainsi :

Dépenses de fonctionnement par chapitre			
	Budgétisé initial 2024	Réalisé 2024	Budgétisé 2025
011 - Charges à caractère général	1 000 000,00	873 243,62	990 000,00
012 - Charges de personnel	2 600 000,00	2 590 209,73	2 725 000,00
014 - Atténuations de produits	32 000,00	30 483,50	32 500,00
65 - Autres charges de gestion courante	350 000,00	347 873,16	363 600,00
66 - Charges financières	140 000,00	128 661,13	125 000,00
67 - Charges spécifiques	2 000,00	30 826,00	2 000,00
68 - Dotations aux provisions	82 000,00	0,00	82 000,00
Total dépenses réelles	4 206 000,00	4 001 297,14	4 320 100,00
023 - Virement à l'investissement	1 173 685,31	0,00	1 826 739,49
042 - Opérations d'ordre entre sections	350 000,00	329 906,83	400 000,00
Total général	5 729 685,31	4 331 203,97	6 546 839,49

Recettes de fonctionnement par chapitre			
	Budgétisé initial 2024	Réalisé 2024	Budgétisé 2025
013 - Atténuations de charges	0,00	118 535,86	10 000,00
70 - Produits des services	295 000,00	292 897,55	290 000,00
73 - Impôts et taxes	166 119,00	168 082,51	155 915,00
731 - Fiscalité locale	2 839 777,00	2 871 559,67	2 843 646,00

74 - Dotations et participations	1 229 000,00	1 317 463,81	1 412 371,00
75 - Autres produits de gestion courante	71 000,00	83 866,92	72 012,00
76 - Produits financiers	20,00	28,76	30,00
77 - Produits exceptionnels	0,00	30 074,47	0,00
recettes réelles	4 600 916,00	4 882 509,55	4 783 974,00
042 - Opérations d'ordre entre sections	122 768,00	96 926,59	122 766,00
TOTAL N	4 723 684,00	4 979 436,14	4 906 740,00
R002 - Excédent de fonct. reporté	1 006 001,31	---	1 640 099,49
Total général	5 729 685,31	4 979 436,14	6 546 839,49

• 2. La section d'investissement

Elle a vocation à renouveler le patrimoine et à lancer de nouveaux projets pour préparer l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. En dépenses d'investissement, apparaissent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

En l'espèce, les choix programmatiques s'avèrent limités au regard des 1.300.000€ à consacrer à l'aménagement des abords du collège.

En recettes d'investissement, on trouve principalement : les subventions d'investissement perçues, la taxe d'aménagement et le reversement de TVA par l'Etat (le FCTVA).

Dépenses d'investissement par chapitre					
	Pour mémoire BP 2024	Restes à réaliser 2024	Réalisé 2024	Propositions nouvelles 2025	Total 2025
10 - Dotations, fonds divers et réserve	0,00	0,00	0,00		0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	250 000,00	0,00	233 459,33	232 260,00	232 260,00
20 - Immobilisations incorporelles	38 000,00	41 422,00	16 996,08	5 000,00	46 422,00
204 - Subventions d'équipement versées	25 170,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	411 300,00	135 560,99	278 455,45	162 947,81	298 508,80
23 - Immobilisation en cours	1 496 218,00	242 506,09	399 346,87	2 101 761,68	2 344 267,77
45-Chapitres d'opérations pour compte tiers	0,00	0,00	0,00		0,00
total dépenses réelles	2 220 688,00	419 489,08	928 257,73	2 501 969,49	2 921 458,57
040 - Opérations d'ordre entre sections	122 768,00	0,00	96 926,59	122 766,00	122 766,00
041 - Opérations patrimoniales	80 000,00	0,00	2 968,44	80 000,00	80 000,00
TOTAL N	2 423 456,00	419 489,08	1 028 152,76	2 704 735,49	3 124 224,57

Recettes d'investissement par chapitre					
	Pour mémoire BP 2024	Restes à réaliser 2024	Réalisé 2024	Propositions nouvelles 2025	Total 2025
10 - Dotations, fonds divers et réserves	300 000,00	0,00	571 223,76	184 000,00	184 000,00
1068 - Excédent de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	14 133,99	14 133,99
13 - Subventions d'investissement	193 236,99	302 317,87	298 820,87	212 796,00	515 113,87
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 200,00	0,00	0,00	1 200,00	1 200,00
45 - Chapitre d'opérations pour compte	0,00	9 900,19	0,00	0,00	9 900,19
Total recettes réelles	494 436,99	312 218,06	870 044,63	412 129,99	724 348,05
021 - Virement du fonctionnement	1 173 685,31			1 826 739,49	1 826 739,49
040 - Opérations d'ordre entre sections	350 000,00	0,00	329 906,83	400 000,00	400 000,00
041 - Opérations patrimoniales	80 000,00	0,00	2 968,44	80 000,00	80 000,00
Total général	2 098 122,30	312 218,06	1 202 919,90	2 718 869,48	3 031 087,54
<i>résultat d'inv N-1</i>					93 137,03
TOTAL CUMULE					3 124 224,57

4- La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2025 sont inchangés :

- Taxe d'habitation : 15,34
- Taxe foncière sur le bâti : 51,35
- Taxe foncière sur le non bâti : 90,9

5- L'endettement

Le recours à l'emprunt n'est pas prévu pour assainir la situation financière de la Commune.

La capacité de désendettement pour la collectivité évolue comme suit :

	2022	2023	2024	2025	2026
Ratio	5 ans	4,8 ans	3,9 ans	7 ans	5,7 ans

Depuis la séance du 24 mars dernier lors du Débat d'orientation Budgétaire, les principes qui ont guidé à l'élaboration du budget (et notamment la prudence et la sincérité) se sont matérialisés par la baisse de la capacité de désendettement de la collectivité qui passe de 9,7 ans en 2025 prévus au ROB, à 7 ans au budget. En effet, une attribution de compensation supplémentaire a été notifiée à la commune entre temps et inscrite au projet de budget.